

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2026-08-14

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, 14 août 2026 à 10 h, salle
du conseil, 4765 chemin de Capelton**

MEMBRES PRÉSENTS :

Le maire Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Martine Pariseau et
Lisa A. St-Pierre, les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery
et Eric Mathieu

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent.

MEMBRES ABSENTS :

Mme Mélanie-Alexandra Beauchamp

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Travaux chemins Université et McFarland – soumissions
5. Travaux chemins Université et McFarland – laboratoire de sols
6. Deuxième période de questions
7. Clôture de la séance

26-08-14.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 10 h et déclare la séance ouverte.

26-08-14.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTINE PARISEAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-08-14.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

26-08-14.04

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTINE PARISEAU
ET RÉSOLU**

D'AJOURNER la présente séance pendant quelques minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Note au procès-verbal : L'ajournement est fait en conformité avec l'article
38 du Règlement 2024-13 sur la régie interne des séances du conseil.

26-08-14.05

REPRISE DE LA SÉANCE

Après environ 10 minutes d'ajournement, le conseil reprend la séance.

M. Patrick Clowery quitte la séance. Le quorum est maintenu.

26-08-14.06

TRAVAUX CHEMINS UNIVERSITÉ ET MCFARLAND – SOUMISSIONS

ATTENDU l'appel d'offres pour des travaux de voirie locale des chemins
de l'Université et McFarland;

ATTENDU QUE le Règlement 2026-07 décrétant un emprunt pour des
travaux de voirie locale sur le chemin de l'Université a été approuvé par le

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 30 avril 2026;

ATTENDU QUE le Règlement 2026-08 décrétant un emprunt pour des travaux de voirie locale sur le chemin McFarland a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 juin 2026;

ATTENDU la réception des soumissions conformes suivantes :

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Total Taxes incluses
Groupe Lapalme inc.	1 818 087,94 \$	2 090 346,61 \$
Eurovia Québec construction inc.	1 895 000,00 \$	2 178 776,25 \$
Groupe Colas Québec inc.	2 036 861,00 \$	2 341 880,93 \$

ATTENDU la ventilation suivante, avant taxes, de la plus basse soumission : A- chemin de l'Université 410 499,86 \$ et B-chemin McFarland 1 407 588,08 \$ pour un sous-total de 1 818 087,94 \$;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de resurfer le chemin de l'Université en asphalte dans un délai raisonnable;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Groupe Lapalme inc. à 1 818 087,84 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-08-14.07

TRAVAUX CHEMINS UNIVERSITÉ ET MCFARLAND – LABORATOIRE DE SOLS

ATTENDU les travaux de voirie locale des chemins de l'Université et McFarland;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les services professionnels de contrôle de la qualité des matériaux et de surveillance environnementale;

ATTENDU la réception des soumissions conformes suivantes :

Fournisseur	Montant avant taxes	Montant taxes incluses
Artelia	29 287,25 \$	33 673,02 \$
Englobe	33 439,15 \$	38 446,66 \$
Solmatech	45 136,94 \$	51 896,20 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR ERIC MATHIEU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Artelia à 29 287,25 \$ avant taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale du projet des travaux de voirie locale des chemins de l'Université et McFarland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

26-08-14.08

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

26-08-14.09

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **LISA A. ST-PIERRE** propose la clôture de la séance à 11 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction